

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY**

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation 10/02/2023

*Date d'Affichage : 10/02/2023

*Conseillers en exercice : **23**

*Présents : 14

*Votants : **19**

L'an deux mil vingt trois, le 16 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Claudine BARRIE, Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Monsieur Mohammed NIFA, Adjoint
Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Muriel DANQUAH, Monsieur Fodié DIARRA,
Monsieur David DUMEUNIER Madame Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES,
Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET,

Etaient absents excusés :

Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Florence Ville-VALLEE,
Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,
Madame Céline POUTEAU pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,
Madame Rima Sophie GHADBAN, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC,
Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Mohammed NIFA a été désigné Secrétaire de séance.

***DEL3 DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES
RURAUX 2023***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par courrier daté du 16 décembre dernier, Monsieur le Préfet du Val d'Oise nous a fait part de l'appel à projets pour l'attribution de la dotation d'équipements des territoires ruraux.

La DETR vise à soutenir les projets d'investissement des collectivités.

Les catégories d'opérations éligibles fixées par la commission DETR 2023 sont les suivantes :

- 1°) Sécurisation et accessibilité des bâtiments publics
- 2°) Travaux sur bâtiments publics (hors rénovation énergétique)
- 3°) Services à la population
- 4°) Projets de développement économique, social, culturel, touristique
- 5°) Services numériques
- 6°) Cadre de vie

Il est possible de bénéficier d'un financement sur la base de 20 à 40 % des dépenses engagées hors taxes.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20230217-DEL316022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

Une opération ne peut recevoir toutes subventions confondues une aide financière supérieure à 80 %.

Considérant que la commune de Margency souhaite bénéficier de cette dotation dans le cadre de la Réhabilitation de l'ancienne mairie en gîtes de randonnée.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des finances du jeudi 9 février 2023,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention dans l'appel à projets au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2023, pour la Réhabilitation de l'ancienne mairie en gîtes de randonnée selon le plan de financement prévisionnel ci joint.

Cette demande de subvention a reçu un avis favorable à l'unanimité en commission des finances le 9 février.

DETR 2023						
Désignation	Montant HT	CAR Région Obtenu	CAR DEPT Obtenu	fondation patrimoine sollicitée	DETR 2023 sollicitée	Commune HT 20 %
Réhabilitation de l'ancienne mairie en gîtes de randonnées	434 212.34 €	150 000,00 €	80 000,00 €	20 000,00 €	97 369.87 €	86 842.47€

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification

Fait à Margency, le 17/02/2023

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20230217-DEL316022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023